



Schéma de Cohérence Territorial Rochefort Océan

Bilan de la concertation

*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du
19 mai 2022 tirant le bilan de la
concertation et arrêtant le projet de
SCoT révisé de la CARO.*

SOMMAIRE

1. Modalités de concertation prévues par le SCoT de la CARO.....p.3

2. Bilan des moyens effectivement mis en œuvre pour la concertation.....p.4

3. Précisions et exemples illustratifs des moyens d'information, concertation et communication mis en œuvre.....p.7

3.1 La mise à disposition du public d'un dossier de concertation complété à chaque grande étape de la procédure de la révision du SCoT.....p.7

3.2 La mise en place d'un registre destiné aux observations et aux propositions du public.....p.8

3.3 Les publications d'encarts et d'articles consacrés à la révision du SCoT dans le journal communautaire, les bulletins communaux et dans la presse.....p.9

3.4 La tenue de réunions publiques et la mise en place d'une exposition.....p.14

3.5 L'organisation de permanences organisées au siège de la CARO en novembre 2021.....p.20

4. Bilan et prise en compte des observations du public.....p.21

4.1 Les observations et avis issus du registre de concertation du SCoT mis à disposition du public et des courriers (et e-mails).....p.21

4.2 Les principales observations et avis issus des réunions publiques.....p.22

4.3 Les principales observations et avis issus des permanences.....p.28

1. Modalités de concertation prévues par le SCoT de la CARO

Par délibération en date du 29 septembre 2016, le Conseil Communautaire de la CARO prescrivait la révision du schéma de cohérence territoriale et fixait les objectifs et modalités de concertation permettant l'accès à l'information tout au long de la procédure.

La concertation devant alors s'organiser de la manière suivante :

- Un dossier comportant notamment les documents relatifs au projet de SCoT révisé sera mis à disposition du public au fur et à mesure de leur élaboration :
 - Au siège de la CARO aux heures d'ouverture, situé au 3 avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT
 - Ainsi qu'au format numérique, en consultation libre sur le site internet de la CARO : www.agglo-rochefortocéan.fr
- Un registre destiné aux observations et aux propositions du public sera mis à disposition du public aux jours et heures d'ouvertures habituels au siège de la CARO.
- Le public pourra également formuler ses observations et propositions :
 - Par courrier, adressé à l'attention de Monsieur le Président, Communauté d'agglomération Rochefort Océan, 3 avenue Maurice Chupin, 17300 Rochefort.
 - Par courrier électronique à l'attention de Monsieur le Président à l'adresse : scot@agglo-rochefortocéan.fr
- La diffusion d'articles d'information sur les travaux de révision dans les bulletins d'information municipale et communautaire.
- Une réunion publique au moins sera organisée à chaque étape du projet : diagnostic, Projet d'Aménagement et de développement Durables, Document d'Orientations et d'Objectifs. Les réunions publiques seront accompagnées d'une exposition de présentation.

2. Bilan des moyens effectivement mis en œuvre pour la concertation

Conformément au Code de l'urbanisme, la concertation, pleine et sincère, s'est déroulée tout au long du projet.

- **Lors de cette concertation, les 3 grandes étapes de construction du SCoT** ont en outre servi d'appui pour apporter au public de la lisibilité sur le processus de révision et faciliter la compréhension à travers la cohérence et la continuité des travaux du SCoT :
 - Le diagnostic qui a mis en évidence de grands enjeux prospectifs et les défis qui s'imposent au territoire du SCoT.
 - Le PADD, quant à lui, a fixé le projet stratégique du territoire à long terme. Il a apporté en cela des réponses aux enjeux et défis révélés dans la phase de diagnostic.
 - L'étape Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui a traduit réglementairement les objectifs exprimés dans le PADD.
- **Tous les objectifs et modalités de la concertation prescrits par la délibération de la CARO du 29 septembre 2016 (cf.1 ci-avant) ont été respectés et effectivement mis en œuvre**, permettant au public de recevoir une information régulière sur l'avancement des travaux et d'y contribuer, en faisant part de leurs observations.

Les moyens effectivement mis en œuvre sont même allés au-delà des modalités de concertation initialement fixées, en témoigne : la réalisation de 4 permanences de 2h permettant des échanges avec le public.

La mise en œuvre de ces modalités de concertation lors de la révision du SCoT :

- est synthétisée aux 2 tableaux ci-après.
- est explicitée plus en détail dans les pages suivantes (tout exposant quelques exemples illustratifs de moyens de concertation et d'information utilisés lors de la révision du SCoT).

Tableau 1 de synthèse de la mise en oeuvre des modalités de concertation fixées par la délibération de la CARO du 29 septembre 2016

Modalités de concertation fixées par la délibération du 29 septembre 2016	Mise en oeuvre	Modalités d'information réalisées	Exemples détaillés
<p>« un dossier comportant notamment les documents relatifs au projet de SCoT révisé sera mis à disposition du public au fur et à mesure de leur élaboration :</p> <p>-au siège de la CARO aux heures d'ouverture, situé au 3 avenue Maurice Chopin 17300 Rochefort</p> <p>-ainsi qu'au format numérique, en consultation libre sur le site internet de la CARO : www.agglo-rochefortocéan.fr »</p>	<p>Mise en place d'un pupitre dans le hall de la CARO comprenant les documents composant le SCoT au fur et à mesure de leur réalisation : Diagnostic, PADD, DOO et annexe cartographique.</p> <p>Mise en place d'une exposition (panneaux sur grille) dans le hall de la CARO alimentée par des panneaux complémentaires à chaque phase du projet (Diagnostic, PADD, DOO).</p>	<p>Information relayée sur le site internet de la CARO, mais également dans toutes les publications (articles magazine CARO, publications réseaux sociaux...), et lors des réunions publiques.</p>	<p>Cf. 3.1 du présent document</p>
<p>« un registre destiné aux observations et aux propositions du public sera mis à disposition du public aux jours et heures d'ouvertures habituels au siège de la CARO »</p>	<p>Mise en place d'un pupitre dans le hall de la CARO sur lequel était fixé le registre de concertation.</p>	<p>Information relayée sur le site internet de la CARO, mais également dans toutes les publications (articles magazine CARO, publications réseaux sociaux...), et lors des réunions publiques.</p>	<p>Cf. 3.2 du présent document</p>
<p>« le public pourra également formuler ses observations et propositions :</p> <p>-par courrier, adressé à l'attention de Monsieur le Président, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, 3 avenue Maurice Chopin 17300 Rochefort »</p> <p>-par courrier électronique à l'attention de Monsieur le Président à l'adresse : scot@agglo-rochefortocéan.fr</p>	<p>Réception des courriers et intégration au registre de concertation.</p> <p>Réception des mails et intégration au registre de concertation.</p>	<p>Information relayée sur le site internet de la CARO, mais également dans toutes les publications (articles magazine CARO, publications réseaux sociaux...), et lors des réunions publiques.</p>	<p>Cf. 3.2 du présent document</p>
<p>« diffusion d'articles d'information sur les travaux de révision dans les bulletins d'information municipale et communautaire »</p>	<p>Diffusion d'articles d'information dans le magazine de la CARO, distribué à 37 100 exemplaires auprès des habitants des communes, mais également au siège de la CARO et des mairies du territoire. Compilation de ces articles sur la page du site internet de la CARO dédiée à la révision du SCoT.</p> <p>Relai de ces articles et des informations concernant le SCoT dans les bulletins municipaux et sur les sites internet de nombreuses communes du territoire.</p>	<p>Information donnée également sur le site internet de la CARO sur la page dédiée à la révision du SCoT (articles du magazine CARO à télécharger).</p>	<p>Cf. 3.3 du présent document</p>
<p>« une réunion publique au moins sera organisée à chaque étape du projet : diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Document d'Orientations et d'Objectifs. Les réunions publiques seront accompagnées d'une exposition de présentation »</p>	<p>Organisation de trois réunions publiques, dans différentes communes de la CARO (7 novembre 2018 à Saint-Hippolyte, 16 mai 2019 à Lussant, 28 octobre 2021 à Rochefort).</p> <p>Affichage de l'exposition dans la salle de chaque réunion publique.</p> <p>Diffusion des panneaux d'exposition sur la page dédiée à la révision du SCoT du site internet de la CARO (panneaux à télécharger).</p>	<p>Information sur les dates et heures des réunions publiques dans la presse locale (papier et radio), sur le site internet et les réseaux sociaux de la CARO, mais également de nombreuses communes. Affichages dans les communes (affichettes en mairies, panneaux lumineux...)</p>	<p>Cf. 3.4 du présent document</p>

Comme en témoigne le tableau 1 ci-avant, tous les objectifs et modalités de concertation prévus à la délibération de la CARO du 29 septembre 2016 ont effectivement été mis en œuvre.

Tableau 2 de synthèse de la mise en oeuvre de moyens de concertation SUPPLÉMENTAIRES aux modalités fixées par la délibération de la CARO du 29 septembre 2016

Comme en témoigne le tableau 2 ci-après, des moyens de concertation supplémentaires aux objectifs initialement fixés ont été mis effectivement en œuvre.

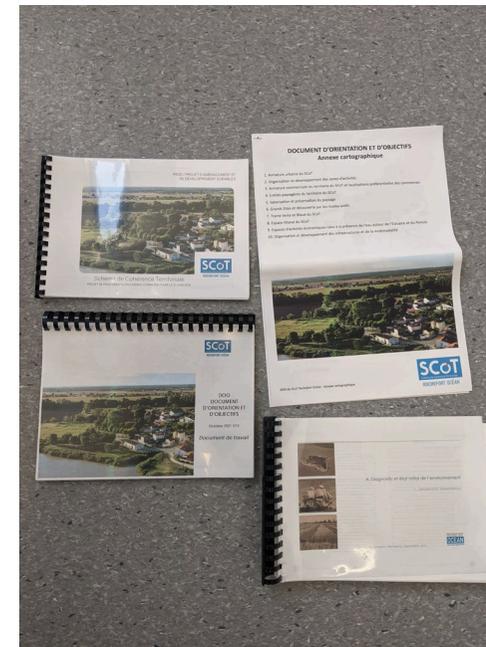
Moyens de concertation SUPPLÉMENTAIRES aux modalités fixées par la délibération de la CARO du 29 septembre 2016	Mise en œuvre	Modalités d'information réalisées	Exemples détaillés
Mise en place de 4 permanences de 2h chacune dans le hall de la CARO pour échanger avec le public	Les 4 permanences de 2 h chacune se sont tenues les 9, 16, 19, 22 novembre 2021.	Information relayée lors de la réunion publique du 28 octobre 2021, mais également dans la presse locale (papier et radio), sur le site internet et les réseaux sociaux de la CARO et relayée par de nombreuses communes	Cf. 3.5 du présent document

3. Précisions et exemples illustratifs des moyens d'information, concertation et communication mis en œuvre

3.1 La mise à disposition du public d'un dossier de concertation complété à chaque grande étape de la procédure de la révision du SCoT

Ce dossier de concertation disponible en version papier au siège de la CARO (dans le hall d'entrée) comprenait les divers documents du SCoT qui venaient l'alimenter au fur et à mesure de son avancement.

Ces pièces ont été mises à disposition du public au siège de la CARO, et sur la page dédiée du site internet en version dématérialisée : diagnostic de territoire, PADD, DOO, annexe cartographique.



ROCHFORT Océan
Communauté d'agglomération

Allez au menu | Aller au contenu | Accessibilité

En 1 clic
Facebook Calendriers Trier mes déchets Horaires marées Espace Nature Producteurs Immo entreprises Rbus TER

L'INSTITUTION Votre agglo ENSEMBLE pour votre territoire PRATIQUE votre quotidien PROJETS on vous soutient GRAND SITE DE FRANCE Un territoire d'exception PAIEMENTS EN LIGNE

Communauté d'agglomération de Rochefort Océan > Ensemble > Habitat et urbanisme
> Aménagement du territoire

Aménagement du territoire

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace communautaire », la CARO gère le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et a mis en place un accompagnement des communes dans leurs Plan Local d'Urbanisme (PLU) et leurs projets d'aménagements communaux.

Planification

Un Schéma de Cohérence Territoriale pour maîtriser l'attractivité du territoire

Le SCoT a pour vocation de traduire le projet des élus, conciliant, à partir de 2007 et sur les 20 ans à venir, l'ensemble des politiques menées en matière d'habitat, de transport, de foncier, d'environnement, de commerce et de services. S'y ajoute un défi majeur : améliorer le quotidien et le futur des habitants.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est un document d'urbanisme intercommunal qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace, détermine les grands équilibres entre les espaces urbains, les espaces naturels et agricoles.

Le SCoT s'appuie sur la logique du développement durable. Permettant d'organiser le territoire de manière à concilier la croissance économique et urbaine avec la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels, afin de préserver notre territoire pour les générations futures.

Le SCoT entre en révision !

Par délibération du 29 septembre 2016, le SCoT entre en révision afin de s'adapter aux dernières exigences réglementaires imposées par les lois dites « Grenelle » et « Alur », ainsi qu'aux nouveaux enjeux du territoire.

Après avoir étudié les enjeux du territoire à travers le diagnostic, les élus ont validé le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Ce document définit la stratégie et les grands axes de développement de la CARO pour les 20 ans à venir.

En 2020 et 2021, les élus ont travaillé à la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui est la traduction réglementaire des intentions politiques exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document détaille les modalités d'actions et de mise en œuvre de ces objectifs à travers des prescriptions et des recommandations. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes devront être compatibles avec ces éléments.

Afin que la population soit associée à ce travail de révision, la CARO met plusieurs dispositifs en place :

- La possibilité de consulter les documents relatifs à la révision au siège de la CARO, mais également en ligne
- Le recueil des observations et des propositions du public tout au long de la démarche : dans un registre présent au siège de la CARO, par courrier ou par mail: scot@agglo-rochefortocéan.fr

Les Plans Locaux d'Urbanisme orientent les projets de la commune pour les 10 années à venir

Le Plan Local d'Urbanisme est le document qui remplace les anciens Plans d'Occupation des Sols. C'est un outil réglementaire, qui définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal. Il concerne toutes les parcelles, qu'elles soient privées ou publiques, et détermine notamment les droits à construire et les conditions d'évolution attachées à chaque parcelle d'une commune.

Il est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune en concertation avec ses habitants et des services

Permanences du Scot

Pour toutes questions, des permanences sont tenues à la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (dans le hall), parc des Fourriers à Rochefort.

- mardi 9 et 16 novembre de 10h à 12h
- vendredi 19 novembre de 15h à 17h
- lundi 22 novembre de 15h à 17h

Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur

Document d'Orientations Générales

Rapport de Présentation

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Délibération de prescription du SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale en révision

Diagnostic de territoire transversal 2018

Consulter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Document d'orientation et d'objectifs oct. 2021

Annexe cartographique du Document d'orientation et d'objectifs

Télécharger le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Article CARO Mag juillet 2019

Article CARO Mag juillet 2017

Article CARO Mag automne 2020

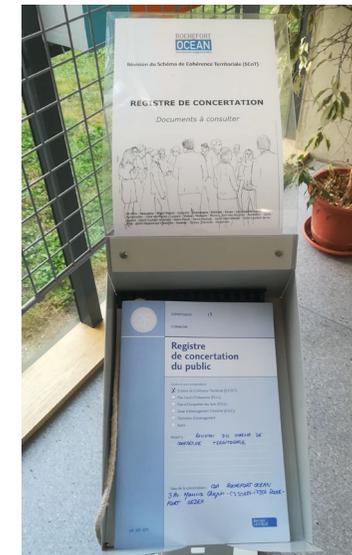
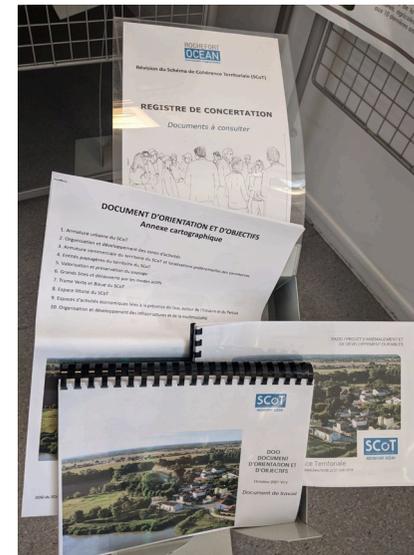
Expo Diagnostic

Expo Projet d'Aménagement et de

3.2 La mise en place d'un registre destiné aux observations et aux propositions du public

Un registre de concertation a été à disposition du public dès l'automne 2016 sur un pupitre disposé dans le hall de la CARO dans l'espace dédié à la révision du SCoT (accompagné des documents « papier » et des panneaux d'exposition sur grille au fur et à mesure de leur réalisation). Le registre et les documents, disposés dans l'espace d'attente du hall de la CARO, était particulièrement visible et accessible au public, aux jours et heures d'ouverture de la CARO.

A l'issue de la phase de concertation, plusieurs contributions ont été collectées, aussi bien dans le registre de concertation, sur la boîte mail « scot@agglo-rochefortocéan.fr », ou par courriers adressés au Président. Les courriers et les mails dédiés au SCoT ont été intégrés dans le registre de concertation.



3.3 Les publications d'encarts et d'articles consacrés à la révision du SCoT dans le journal communautaire, les bulletins communaux et dans la presse

La publication d'articles sur la révision du SCoT dans le journal communautaire (CARO mag) et sur le site internet de la CARO :

Des articles concernant le SCoT ont été publiés régulièrement dans le journal communautaire (chaque numéro est tiré en 38 000 exemplaires) entre 2017 et 2021 (juillet 2017, juillet 2020, automne 2020, avril 2021).

Ils ont été mis à disposition du public au siège de la CARO, dans les mairies des 25 communes et distribués dans toutes les boîtes aux lettres du territoire (37 100 exemplaires).

Ces articles ont été relayés sur le site internet de la CARO, sur la page destinée à la révision du SCoT.



Alter au menu | Alter au contenu | Accessibilité

ROCHEFORT Océan

Communauté d'agglomération

En 1 clic

- Facebook
- Calendriers
- Trier mes déchets
- Horaires marées
- Espace Nature
- Producteurs
- Immo-environnement
- Rbus
- TER

L'INSTITUTION Votre aggro	ENSEMBLE pour votre territoire	PRATIQUE votre quotidien	PROJETS on vous soutient	GRAND SITE DE FRANCE Un territoire d'exception	PAIEMENTS EN LIGNE
------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------------------------------	--------------------

Communauté d'agglomération de Rochefort Océan > Ensemble > Habitat et urbanisme
> Aménagement du territoire

Aménagement du territoire

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace communautaire », la CARO gère le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et a mis en place un accompagnement des communes dans leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et leurs projets d'aménagements communaux.

Planification

Un Schéma de Cohérence Territoriale pour maîtriser l'attractivité du territoire

Le SCoT a pour vocation de traduire le projet des élus, conciliant, à partir de 2007 et sur les 20 ans à venir, l'ensemble des politiques menées en matière d'habitat, de transport, de foncier, d'environnement, de commerce et de services. S'y ajoute un défi majeur : améliorer le quotidien et le futur des habitants.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est un document d'urbanisme intercommunal qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace, détermine les grands équilibres entre les espaces urbains, les espaces naturels et agricoles.

Le SCoT s'appuie sur la logique du développement durable. Permettant d'organiser le territoire de manière à concilier la croissance économique et urbaine avec la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels, afin de préserver notre territoire pour les générations futures.

Le SCoT entre en révision !

Par délibération du 29 septembre 2016, le SCoT entre en révision afin de s'adapter aux dernières exigences réglementaires imposées par les lois dites « Grenelle » et « Alur », ainsi qu'aux nouveaux enjeux du territoire.

Après avoir étudié les enjeux du territoire à travers le diagnostic, les élus ont validé le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Ce document définit la stratégie et les grands axes de développement de la CARO pour les 20 ans à venir.

En 2020 et 2021, les élus ont travaillé à la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui est la traduction réglementaire des intentions politiques exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document détaille les modalités d'actions et de mise en œuvre de ces objectifs à travers des prescriptions et des recommandations. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes devront être compatibles avec ces éléments.

Afin que la population soit associée à ce travail de révision, la CARO met plusieurs dispositifs en place :

- La possibilité de consulter les documents relatifs à la révision au siège de la CARO, mais également en ligne
- Le recueil des observations et des propositions du public tout au long de la démarche : dans un registre présent au siège de la CARO, par courrier ou par mail: scot@agglo-rochefortocéan.fr

Les Plans Locaux d'Urbanisme orientent les projets de la commune pour les 10 années à venir

Le Plan Local d'Urbanisme est le document qui remplace les anciens Plans d'Occupation des Sols. C'est un outil réglementaire, qui définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal. Il concerne toutes les parcelles, qu'elles soient privées ou publiques, et détermine notamment les droits à construire et les conditions d'évolution attachées à chaque parcelle d'une commune.

Il est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune en concertation avec ses habitants et des services

Permanences du Scot

Pour toutes questions, des permanences sont tenues à la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (dans le hall), parc des Fourriers à Rochefort.

- mardi 9 et 16 novembre de 10h à 12h
- vendredi 19 novembre de 15h à 17h
- lundi 22 novembre de 15h à 17h

Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur

- Document d'Orientation Générales
- Rapport de Présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Délibération de prescription du SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale en révision

- Diagnostic de territoire transversal 2018
- Consulter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Document d'orientation et d'objectifs oct. 2021
- Annexe cartographique du Document d'orientation et d'objectifs
- Télécharger le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Article CARO Mag juillet 2017
- Article CARO Mag juillet 2019
- Article CARO Mag automne 2020
- Expo Diagnostic
- Expo Projet d'Aménagement et de



À l'horizon 2040, le territoire de la CARO devrait franchir la barre des 71 000 habitants A

Révision du SCOT

Rochefort Océan en 2040

Les élus de la CARO achèvent la révision du SCOT. Le prochain document dessine le visage de notre agglomération à l'horizon 2040.

Schéma de Cohérence Territoriale. Derrière ces trois mots se cachent toutes les orientations structurantes pour l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Et dans toutes ses composantes : de l'habitat aux commerces et services, les transports, le foncier, l'environnement... Toutes les politiques sectorielles sont concernées. C'est le regard fixé sur l'horizon 2040 que les élus du territoire travaillent en ce moment à réviser et fixer l'ensemble de ces règles qui vont régir notre territoire demain. Des règles qui obéissent déjà à plusieurs principes, dont les exigences du Label Grand Site que notre territoire devrait obtenir dans les mois qui viennent.

D'ici janvier prochain, l'ensemble des ambitions pour le territoire devraient être arrêtées. On sait déjà qu'elles comprennent un objectif démographique pour 2040 : dépasser la barre des 71 000 habitants (63 000 aujourd'hui). Un surcroît de population qui impliquera la création de 7 à 8 000 logements nouveaux répartis sur l'ensemble de la CARO dans une logique de pôles d'équilibre, (Fouras, Tonnay-Charente, Échillais), de pôles d'appui (Soubise, Saint-Agnant, Port des Barques, Breuil-Magné, Saint-Laurent de la Prée), et de villages et communes rurales, cet ensemble étant réparti autour d'un pôle urbain : Rochefort. À cet horizon, la ville centre devrait atteindre environ 27 000 habitants. Cet objectif

implique une gestion rigoureuse des espaces urbanisables. Dans un contexte réglementaire déjà contraignant, la consommation d'espaces doit sensiblement baisser et dans une optique de préservation optimale des espaces naturels, villes et communes seront amenées à densifier des zones d'habitat existantes plutôt que faire le choix de s'étendre sur des espaces libres qui se raréfient. Cette perspective s'appliquera aussi aux zones commerciales qui ne seront pas toutes autorisées à s'agrandir pour accueillir de futurs enseignes. La consigne sera au développement des commerces de centre-ville et centre-bourg. On voit déjà revivre le cœur de nos villes, petites ou grandes... ■



Révision du SCOT

Exprimez-vous

Le Schéma de cohérence Territoriale entre en révision. Il doit s'adapter aux dispositions réglementaires des lois « Grenelle » et « Alur » mais aussi aux nouveaux enjeux du territoire et dessiner son avenir à l'horizon 2035. Votre avis compte. Exprimez-le.

SCoT. L'acronyme est barbare. Pourtant il concerne l'ensemble des politiques sectorielles qui font la vie quotidienne d'un territoire et définissent ses orientations dans la perspective des vingt prochaines années. Cet horizon tient naturellement compte de la candidature, maintenant officielle, du territoire au label Grand Site de France. De l'habitat aux commerces et services en passant par les transports, le foncier, l'environnement... le schéma de cohérence territoriale traduit le projet des élus dans tous ces domaines. Projet qui doit réduire la consommation d'espace en luttant contre la périurbanisation, préserver les secteurs agricoles, équilibrer la présence commerciale, maîtriser les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Aujourd'hui, le SCOT de Rochefort Océan entre en révision. Une totale remise à plat qui vient de commencer par le lancement d'un diagnostic complet de toutes les thématiques qui permettra au Conseillers communautaires de prendre, d'ici un an, une décision quant aux principales orientations qui dessineront l'avenir du territoire pour les vingt années à venir. Ces décisions seront consignées dans un Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) qui trouvera sa traduction réglementaire, d'ici trois ans, dans un Document d'orientations et d'Objectifs (DOO), lequel sera opposable aux PLU et au PLH (plans locaux d'urbanisme et programme local de l'habitat).

Dès à présent votre avis, vos idées, vos propositions pour l'avenir du territoire de Rochefort Océan (25 communes sur les deux rives de la Charente) peuvent enrichir les travaux des élus communautaires. Pour vous exprimer, un registre est à votre disposition au siège de la CARO*. Vous pouvez également adresser un courriel à l'adresse ci-dessous** ou encore un courrier postal.

D'ici un an, les documents produits seront également accessibles à la consultation physique ou électronique et continueront d'enrichir le débat ■

*3, avenue Maurice-Chupin à Rochefort

**scot@agglo-rochefortocéan.fr

TERRITOIRE

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un projet de territoire, élaboré et voté par les élus de la CARO. Il définit une ambition et une stratégie à moyen et long termes. Il décline aussi des objectifs d'aménagement sur tous les éléments qui participent au fonctionnement du territoire avec une vision d'avenir : l'habitat, l'économie, l'environnement, les mobilités, les équipements et services aux usagers et entreprises, le paysage, l'énergie...

Le SCOT de la CARO comprend trois documents :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD
En cours d'élaboration, il constitue la feuille de route vers une agglomération que les élus souhaitent « multiple » (respectueuse des différences de chaque commune), « d'avenir » (pôle d'excellence au sein d'un territoire aux enjeux écologiques reconnus), et « rayonnante » (développement de l'attractivité économique, touristique, aux infrastructures adaptées...).

Le Document d'Orientations et d'Objectifs – DOO qui traduit réglementairement la stratégie de développement. Il comporte les règles avec lesquelles les autres documents d'urbanisme doivent être compatibles. Il intègre le **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial – DAAC**, qui fixe les perspectives de développement de l'artisanat et du commerce (lire plus haut).



3 questions à...

Didier Portron, Maire de Moëze, Membre de la Commission Développement local, Habitat, Aménagement.

Rochefort Océan Le Mag : Lors de cette

révision du SCOT constatez-vous trop de contraintes réglementaires qui pourraient nuire aux orientations souhaitées ?

Didier Portron : Le SCOT actuel remonte à 2007. En 12 ans, nous avons dû faire face à de nouveaux enjeux, et de taille, comme le risque de submersion. Nous avons maintenant l'application de la loi Alur, la prise en compte des nécessaires exigences et considérations environnementales, la diminution de la consommation des espaces naturels et agricoles, le PLH, ... autant de garde-fous qui permettent de parler d'évolutions plutôt que de contraintes.

Rochefort Océan Le Mag : La perspective d'atteindre 71 000 habitants en 2040 est-elle raisonnable ?

Didier Portron : C'est une progression démographique de 0,4% qui relève d'une vision cohérente, optimiste et saine. Sur ces trois dernières années, l'évolution de la population est sensible notamment sur les communes périphériques de Rochefort. Dans cette perspective de progression, nous faisons en

sorte de maintenir une évolution démographique sur l'ensemble du territoire avec un effort légitime sur la ville centre et celles d'appuis ; tout en permettant aux petites communes rurales de maintenir un dynamisme afin de conserver leurs services.

Rochefort Océan Le Mag : Quels atouts locaux expliquent cette évolution démographique ?

Didier Portron : En Charente-Maritime, la CARO bénéficie d'une position centrale idéale et d'un environnement exceptionnel qui lui octroie deux des quatre îles charentaises, une zone de marais unique. Le projet de Parc naturel Régional et celui du label Grand Site de France en sont des illustrations éclatantes. De plus, le territoire réussit à concilier ses atouts environnementaux avec un développement économique dans lequel on trouve aussi bien l'aéronautique et le nautisme que l'agriculture et l'ostréiculture. Ce développement est d'ailleurs indispensable pour maintenir et attirer une population jeune et active.



Révision du SCOT Donnez votre avis

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la CARO, engagée en 2017, se poursuit et touchera bientôt à sa fin. Le SCOT oriente l'organisation de l'espace, détermine les grands équilibres entre les zones urbaines et les espaces naturels et agricoles.

Au terme d'une étude des enjeux du territoire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est maintenant validé. Il définit la stratégie et les grands axes de développement de la CARO pour les 20 ans à venir.

Afin de vous associer à ce travail de révision, la CARO vous invite à :

- consulter les documents relatifs à la révision au siège de la CARO*, mais également en ligne <https://www.agglo-rochefortocéan.fr/amenagement-du-territoire>
- consigner vos observations et propositions dans un registre présent au siège de la CARO*, par courrier ou mail : scot@agglo-rochefortocéan.fr

*CARO – révision du SCOT, 3, avenue Maurice-Chupin, 17304 Rochefort cedex

Exprimez-vous !

Votre avis, vos idées, vos propositions pour l'avenir du territoire de Rochefort Océan (25 communes sur les deux rives de la Charente) peuvent enrichir les travaux des élus communaux. Pour vous exprimer, un registre est à votre disposition au siège de la CARO*. Vous pouvez également les adresser par courriel à l'adresse ci-dessous** ou encore par courrier postal.

*3, avenue Maurice-Chupin à Rochefort
**scot@agglo-rochefortocéan.fr

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



SCoT : TROUVER LE BON ÉQUILIBRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale détermine les orientations et les objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement pour les vingt prochaines années. Dernière étape de la révision du SCoT (engagée en 2017) : la réalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs. Celui-ci donne sa cohérence aux politiques publiques (habitat, développement économique, mobilité, agriculture, environnement...) dans un contexte d'évolution de l'armature de territoire.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs dessine l'avenir du territoire à moyen et long terme. Il prend en compte les différentes identités du territoire : notre environnement, nos paysages, nos ressources agricoles et naturelles, nos activités économiques... pour répondre aux besoins de demain.

Depuis plus d'un an, les élus de la CARO déterminent les bases d'un aménagement équilibré du territoire pour conforter et améliorer la qualité de vie des habitants, affirmer l'identité intercommunale, concilier la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et le développement de l'urbanisation tout en consolidant notre attractivité économique. Cette ambition de développement durable s'exprimera au travers de règles et de recommandations, avec lesquelles

les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes devront être compatibles.

L'objectif est de répartir de façon cohérente et équilibrée les espaces susceptibles d'accueillir de nouvelles fonctions (habitat, activités, commerces, équipements...) et les espaces à préserver sur un territoire où chaque commune doit avoir sa place et son rôle.

Ce Document d'Orientation et d'Objectifs devrait être acté par les élus communaux d'ici la fin de l'année.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Afin de vous associer à ce travail de révision, la CARO vous invite à :

- consulter les documents relatifs à la révision au siège de la CARO*, mais également en ligne <https://www.agglo-rochefortocéen.fr/amenagement-du-territoire>
- consigner vos observations et propositions dans un registre présent au siège de la CARO*, par courrier ou par mail : scot@agglo-rochefortocéen.fr

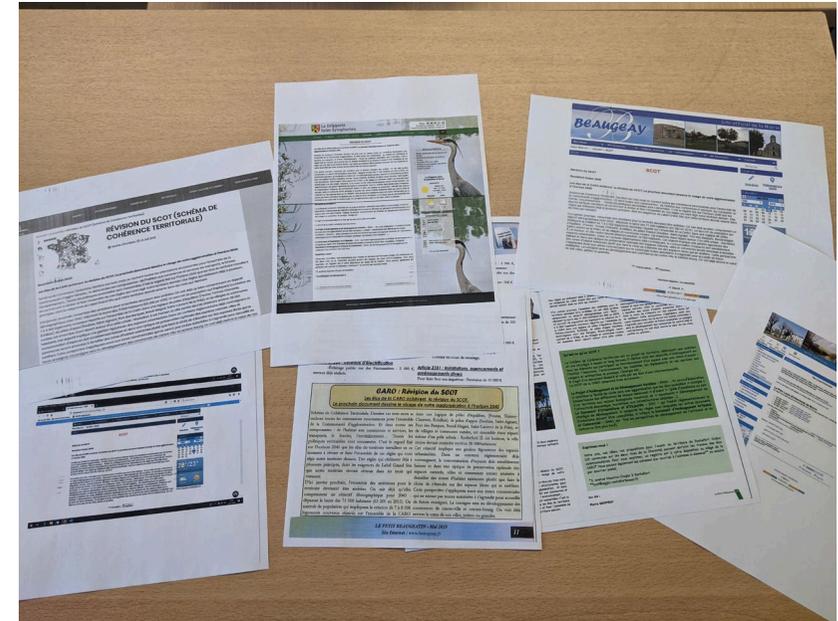
*CARO - révision du SCoT, 3, avenue Maurice-Chupin, 17304 Rochefort cedex

LES GRANDES ÉTAPES DU SCoT

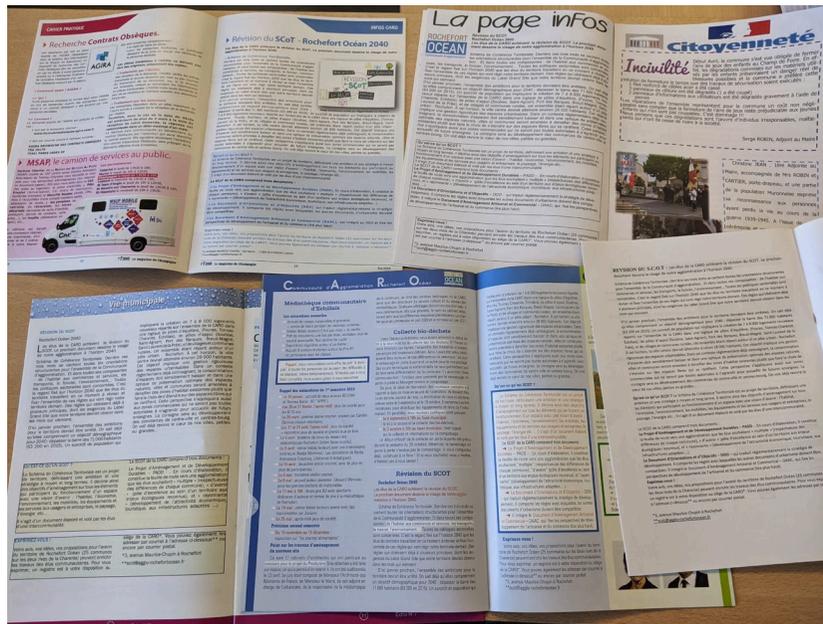


La publication d'articles sur la révision du SCoT dans les bulletins communaux et sur les sites internet des communes :

Les articles concernant la révision du SCoT ont été largement relayés dans les bulletins communaux, et les sites internet des communes :



Exemples de publications d'articles sur le SCoT sur les sites internet des communes de la Gripperie Saint-Symphorien, Beaugeay, d'Echillais, Champagne, Muron, Port des Barques...



Exemples de publications d'articles sur le SCOT dans les bulletins « papier » des communes d'Echillais, Champagne, Soubise, Muron, Cabariot, Port des Barques...

Articles de presse

Des articles de presse se faisaient écho de la tenue des échanges à diverses occasions du processus de révision du SCOT de la CARO, lors des réunions publiques avec les administrés. De même auprès de la radio locale Demoiselle FM.

En outre, des encarts presse sont venus répandre l'information concernant la tenue de réunions publiques dans le cadre du diagnostic, du PADD et du DOO, et faire échos aux présentations et aux échanges se tenant lors des réunions publiques (ex : Journal Sud Ouest 09/12/2018, 15/05/2019, 16/05/2019, 25/10/2021, 28/10/2021...).

Enfin, des affiches annonçant la tenue de réunions publiques ont été relayées par une information au public par voie d'affichage, et sur le site internet et les réseaux sociaux de la CARO et des communes.



Révision SCOT
du
RÉUNION PUBLIQUE

Le Schéma de Cohérence Territoriale, Le SCOT, est un document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques de chaque commune en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage et qui conditionne les PLU.

ORGANISÉE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT OcéAN,

Le 16 mai 2019
à **LUSSANT,**
18h30,
à la **VILLE HALLE**

DE NOMBREUX THÈMES SERONT ABORDÉS :
ENVIRONNEMENT - DÉMOGRAPHIE - ÉCONOMIE - HABITAT
DÉPLACEMENTS & MOBILITÉ - ÉQUIPEMENTS PUBLICS...

PARTICIPEZ ET DONNEZ VOTRE AVIS

ROCHEFORT OcéAN
Communauté d'agglomération

Alter au menu | Alter au contenu | Accessibilité

En 1 clic
Facebook | Calendrier | Cadastre | Horaires | L'Herminette
Espace Nature | Producteurs | Immo | Riva Océan | TER

L'INSTITUTION | ENSEMBLE | PRATIQUE | PROJETS | GRAND SITE | PAIEMENTS EN LIGNE
Votre agglo | pour votre territoire | votre quotidien | on vous soutient | Un territoire d'exception

Accueil > Actualités > Révision du SCOT : votre avis nous intéresse

Révision du SCOT : votre avis nous intéresse

Urbanisme | 29 avril 2019



C'est pourquoi, les habitants de la CARO sont invités à une réunion de présentation et d'échanges sur la stratégie et le projet de territoire jeudi 16 mai 2019 à la salle de la Vieille Halle à Lussant.

Après 9 ans d'existence, le territoire de la CARO a engagé la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale depuis septembre 2016.

Les nouvelles exigences légales et les changements de périmètres sont l'occasion de réaffirmer notre ambition et notre réalité territoriale.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) marque une étape importante dans l'édification de notre projet de territoire.

Il fixe les grands objectifs de développement et d'organisation spatiale pour les 20 prochaines années en termes d'habitat, de transports et de déplacements, d'activités économiques et commerciales et de préservation de l'environnement.

Ces grands objectifs doivent nous permettre de faire face aux défis que représentent les évolutions sociales, sociétales, climatiques et économiques.

Ce projet de territoire doit être le fruit d'un travail partagé devant mettre en avant nos diversités, nos complémentarités locales et notre cadre de vie au service d'une attractivité à la fois pleine d'ambition, raisonnée et durable.

Rendez-vous le jeudi 16 mai, à 18h30
Salle de la Vieille Halle
20, rue de l'église,
17430 Lussant

[Retour à la liste des actualités](#)
Haut de page

Evolution de la collecte des déchets : les 50 réponses à vos questions !

Evolution de la collecte des déchets : les 50 réponses à vos questions !
11 octobre 2018
0 9 Mo (pdf)
Télécharger

Trier mes déchets

Kiosque

Cap sur la Charente 2019
11 février 2019
2 3 Mo (pdf)
Télécharger | Feuilleter
Toutes les publications

Le mag

3.4 La tenue de réunions publiques et la mise en place d'une exposition

Les réunions publiques :

Trois réunions publiques formelles ont été organisées durant la révision du SCoT, pour informer les habitants de chaque étape du processus. La CARO a souhaité proposer ces réunions sur trois communes différentes du territoire : Saint Hippolyte (au sud de la Charente), Lussant (au nord de la Charente), puis Rochefort (ville centre).

Chaque réunion était animée par le Président de la CARO et plusieurs Maires et Vice-Présidents, le bureau d'étude, l'équipe des techniciens de la CARO en charge du SCoT. Des supports de présentation clairs étaient diffusés en séance, et les temps d'échanges pour les questions et remarques du public étaient importants.

L'information sur la tenue de ces réunions publiques a été diffusée (cf ci-dessus) sur le site internet et les réseaux sociaux de la CARO, des communes, et dans la presse locale (journal Sud Ouest, Le Littoral, radio Demoiselle FM).



Réunion publique organisée à Lussant le 16 mai 2019



Réunion publique organisée à Rochefort le 28 octobre 2021

La mise en place d'une exposition de présentation :

Trois jeux de panneaux sont venus accompagner le processus de révision du SCoT, au moment du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et, enfin, du Document d'Orientation et d'Objectifs.

Tous les panneaux ont été exposés au siège de la Communauté d'Agglomération, au fur et à mesure de l'avancée du travail de révision du SCoT. Ils ont, par ailleurs, accompagné chaque réunion publique, en fonction de l'étape de la construction du SCoT (diagnostic, PADD, DOO). Ils étaient également disponibles en version dématérialisée sur la page dédiée du site internet de la CARO au fur et à mesure de leur rédaction.



Exposition dans le hall de la CARO

Le diagnostic

Au total, ce sont 5 panneaux qui présentent :

- o Ce qu'est un SCoT.
- o Les grands chiffres du SCoT.
- o Les enjeux paysagers et environnementaux.
- o Le fonctionnement territorial.
- o Les déplacements.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROCHEFORT Océan



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme stratégique, dont la vocation est d'organiser de manière cohérente le territoire, pour construire son avenir au cours des 20 prochaines années.

Le SCoT a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ainsi que les importantes opérations d'aménagement doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT. Il fixe les objectifs en matière de logement, transports, emploi, tourisme, mobilités, paysages, environnement, équipements, économie, agriculture.



Une révision

Le SCoT du Pays Rochefortais de 2007 en révision pour répondre aux nouvelles exigences législatives (loi Alur, Grenelle...) et prendre en compte la fusion des deux anciennes intercommunalités avec la création de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan en 2014.

Un processus autour de 3 documents

Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement	PADD	DOO
2017	2018	2019
Permettant de comprendre le fonctionnement du territoire, d'identifier ses forces, faiblesses, spécificités et opportunités de développement	Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue le projet de territoire qui définit les objectifs stratégiques à suivre	Le Document d'Orientation et d'Objectifs constitue le volet réglementaire et précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les orientations du PADD


Des moyens de concertation

La concertation permet aux personnes intéressées de s'informer et s'exprimer via :

- o Les articles de presse
- o Les panneaux d'exposition
- o Le registre de concertation
- o Les réunions publiques

- o Le site internet : <http://www.agglo-rochefortocean.fr/ensemble/habitat-et-urbanisme/1312-urbanisme.html>



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROCHEFORT Océan



Entre Charente et littoral, terres hautes et terres basses

Des unités paysagères variées, un patrimoine remarquable

Une richesse paysagère source d'attractivité

- o La **Charente**, traversant tout le territoire et le reliant à ses voisins
- o Le **littoral** alliant tourisme, activités maritimes, identité architecturale et militaire
- o Les **marais** et les **terres hautes**, rythmant la perception du paysage

Un patrimoine naturel valorisé par des démarches pro-actives :

- o Sensibilisation et préservation du patrimoine (écomusées et pôles nature)
- o L'Opération Grand Site : l'Estuaire et l'Arsenal de Rochefort comme territoires de projet



Les unités paysagères de la CARO
Source : Etudiants de l'école de paysage de Blois






La diversité paysagère de la CARO - Images DREAL et CARO

Un territoire aux enjeux paysagers et environnementaux

Avec ce patrimoine naturel, la CARO possède une richesse écologique de taille. La définition d'une **trame verte et bleue** permet de préserver la biodiversité et d'assurer la fonctionnalité des milieux naturels.

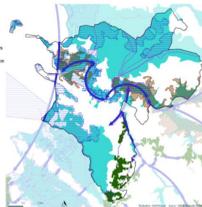
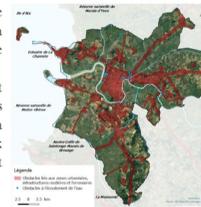


Schéma Régional de Cohérence Ecologique
Source : DREAL, Rivolution E2D

Elle devra prendre appui sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

La Trame Verte et Bleue déterminera les principaux obstacles à la biodiversité, liés aux zones urbanisées et aux infrastructures.



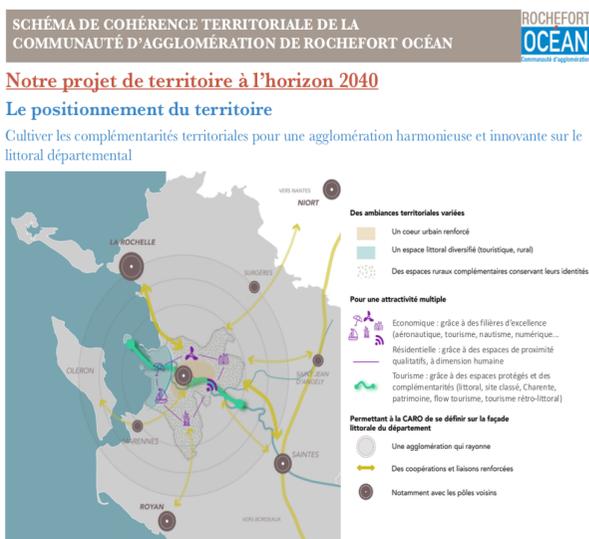
Pérennisation des obstacles à la biodiversité
Source : BD Tiers, Carthage, Rivolution E2D

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

4 panneaux expriment la portée du projet politique du SCoT.

Ils s'articulent autour :

- o Du projet de territoire à l'horizon 2040.
- o La déclinaison de l'axe 1 : Une agglomération multiple.
- o La déclinaison de l'axe 2 : Une agglomération d'avenir.
- o La déclinaison de l'axe 3 : Une agglomération rayonnante.



Des ambiances territoriales variées

- o La diversité des paysages et des patrimoines remarquables que l'Opération Grand Site cherche à pérenniser.
- o Un territoire à taille humaine et ouvert sur l'extérieur.
- o Le pôle rochefortais où une urbanité douce s'exprime.
- o Le littoral comme aménité.
- o La ruralité où la nature et le cadre de vie se révèlent.

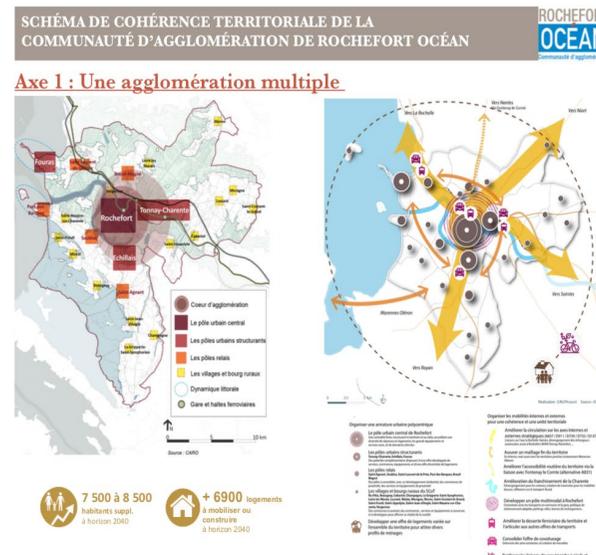
Pour une attractivité multiple

- o Des filières économiques d'excellence à structurer et amplifier (aéronautique, tourisme...).
- o Des filières à développer (environnement, activités nautiques et littorales, produits de la mer...).
- o Une attractivité résidentielle à organiser pour des jeunes, des actifs, des seniors...
- o Une attractivité touristique à affirmer, en lien avec l'Opération Grand Site.

Permettant de se définir sur la façade littorale départementale

- o Une logique d'ouverture pour s'inscrire dans les dynamiques métropolitaines régionales (Niort, la Rochelle...).
- o Une affirmation d'un pôle sur une façade littorale départementale et régionale particulièrement dynamique.
- o Des coopérations amplifiées avec les territoires voisins, notamment sur les questions environnementales (Marais de Brouage, Opération Grand Site...).

Exemples de panneaux du PADD



Parvenir à un développement équilibré et qualitatif

- o Définir une armature urbaine équilibrée, en réseau, prenant appui sur les caractéristiques des espaces de vie et dans une logique de proximité et de maintien des diversités.
- o Réinvestir les centres des villes et des bourgs.
- o Diversifier l'offre de logements en tous points du territoire pour satisfaire le parcours résidentiel des ménages.
- o Développer une offre de commerces, services et équipements répondant aux besoins multiples de la population.
- o Créer l'unité territoriale grâce à l'amélioration des mobilités (fluidification échangeur, franchissement de la Charente...).
- o Proposer des mobilités alternatives à la voiture individuelle et adapter l'offre de transports aux usages et usager, pour améliorer la qualité de l'air et réduire les temps de déplacements (vélo, marche à pieds...).



Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

5 panneaux précisent les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les grands objectifs du PADD.

Ils retracent les principales orientations et objectifs portés par le DOO, en prolongement de la stratégie du PADD

- La présentation du DOO et de ses grands objectifs.
- L'orientation 1 : Structurer une trame urbaine pour renforcer les complémentarités territoriales.
- L'orientation 2 : Faire rayonner la CARO par une trame économique lisible.
- L'orientation 3 : Organiser l'armature commerciale et son développement.
- L'orientation 4 : Préserver la trame paysagère et les ambiances qui fondent l'identité de la CARO.
- L'orientation 5 : Garantir la fonctionnalité de la trame écologique pour préserver le capital nature de la CARO.
- L'orientation 6 : Décliner les dispositions de la Loi Littoral.
- L'orientation 7 : Organiser les mobilités en cohérence avec les enjeux d'unité territoriale et de proximité.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROCHEFORT OcéAN



Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est la traduction réglementaire des intentions politiques exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Il détaille les modalités d'actions et de mise en œuvre de ces objectifs à travers des prescriptions et des recommandations.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes devront être compatibles avec ces éléments.



Un document de planification pour préserver et valoriser les différentes identités qui composent l'ensemble du territoire du SCot, dans une logique de complémentarité.

Des richesses environnementales, paysagères et agricoles au cœur des besoins et des modes de vie des populations.



Le cadre de vie pour les habitants de la CARO au centre du projet.

Une attractivité économique au service de la création entrepreneuriale et de l'emploi.



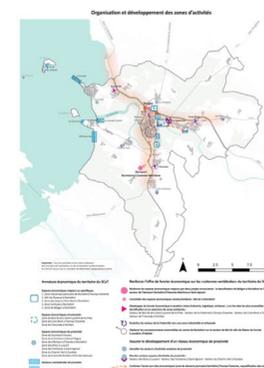
Un projet économe en foncier : réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport aux 10 dernières années.

Exemples de panneaux du DOO

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROCHEFORT OcéAN



2 Faire rayonner la CARO par une trame économique lisible



Objectifs :

- Conforter le développement économique dans les centres villes et bourgs.
- Optimiser le foncier au sein des espaces économiques existants.
- Répondre à la pénurie de foncier économique par la mise en place d'une nouvelle offre foncière ciblée.

Quels chiffres retenir ?



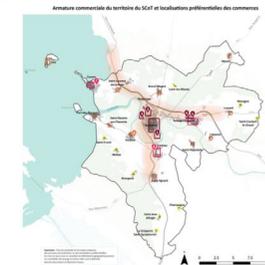
3 Organiser l'armature commerciale et son développement

Objectifs :

- Maintenir la diversité commerciale et garantir un équilibre centres-périphéries
- Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles pour le développement commercial.
- Interdire la création de nouvelles zones commerciales consommant du foncier et densifier les zones existantes.
- Flécher l'implantation préférentielle des commerces prioritairement au sein des centralités urbaines.

Quels chiffres retenir ?

Limitier à 5 ha la consommation d'espaces agricoles et naturels à vocation commerciale à l'horizon 2040



3.5 L'organisation de permanences organisées au siège de la CARO en novembre 2021

En complément de ces réunions publiques et des modalités de concertations prévues par la délibération de prescription, quatre permanences de deux heures chacune ont été organisées les 9, 16, 19 et 22 novembre au siège de la CARO.

Ces permanences ont été annoncées lors de la réunion publique sur le DOO le 28 octobre 2021, et l'information a été relayée dans la presse locale (journal Sud Ouest du 28/10/2021, 30/10/2021) et sur la radio locale demoiselle FM ainsi que sur le site internet de la CARO de de nombreuses communes.

Les 6 panneaux lumineux de la ville de Rochefort ont également informé de la tenue de ces permanences tout au long du mois de novembre 2021.

Elles ont permis aux habitants qui le souhaitaient de consulter des documents du SCoT et d'échanger avec la technicienne en charge du SCoT. Une vingtaine de personnes se sont déplacées pour ces rencontres.

Les panneaux d'exposition et les cartes du DOO ont été utilisés pour expliquer le projet aux habitants qui se sont déplacés lors de ces permanences.

4. Bilan et prise en compte des observations du public

4.1 Les observations et avis issus du registre de concertation du SCoT mis à disposition du public et des courriers (et e-mails).

Note : les textes en bleu expliquent les liens ou non avec le projet du SCoT, ainsi que des réponses apportées aux observations et avis le cas échéant.

Les contributions du public consignées sur ce registre ou transmises par courrier et email ont concerné les sujets suivants :

- l'importance d'éviter de trop densifier les bourgs ruraux, pour respecter les choix de certains habitants d'avoir « besoin d'espace » ;
 - Lien : L'objectif du SCoT est de concilier un mode d'aménagement plus compact des urbanisations avec un cadre de vie agréable. En effet, sa stratégie est bien de faire converger la protection des ressources naturelles et agricoles impliquant une consommation d'espace raisonnée avec des espaces urbanisés favorisant la qualité de vie et l'accès / la proximité à des sites naturels et paysagers préservés. En outre, le SCoT prend en compte les spécificités du mode constructif local afin d'aller vers une gestion plus économe de l'espace dans les nouvelles urbanisations tout en étant respectueux de l'identité locales ; ce qui se traduit par la recherche de formes urbaines plus diversifiées permettant une meilleure utilisation de l'espace et qualité/fonctionnalité des espaces urbains extérieurs (publics et privés).

En revanche, le SCoT ne fixe pas de densité par opération d'aménagement au sein des enveloppes urbaines existantes, mais par polarités pour les opérations en extension urbaine. Il appartient ainsi aux communes, dans le cadre de leur PLU, d'organiser cette gestion de la densité selon les sites de projets et la configuration des lieux.

- une demande d'inscrire dans le SCoT un ancien projet du Département qui consistait à créer une déviation du bourg de Lussant, ou la mise en place d'itinéraires bis pour les poids lourds en raison des flux importants sur cet axe ;
 - **Lien : Ce projet de déviation est ancien et n'est plus à l'ordre du jour dans les programmes du Département. Il n'est donc pas repris dans le SCoT. Pour autant, la question des mobilités est prise en compte sous différents aspects du SCoT, notamment : organisation des armatures urbaine et économique en cohérence avec la politique de mobilités, politique de mobilités privilégiant les modes durables de déplacement,... La requalification de la traversée de Lussant (RD739) est prévue, afin d'apaiser les vitesses.**
La mise en œuvre du SCoT n'empêche pas le développement de projets ultérieurs d'infrastructures qui ne sont pas connus à la date de réalisation du SCoT. Ces projets, comme tout projet d'infrastructure, devant toutefois répondre aux exigences environnementales et autorisations administratives qui leurs sont applicables.
- des propositions très détaillées issues d'un même habitant sur les aménagements à faire dans le centre-ville de Rochefort, et notamment le quartier de la Gare, pour favoriser et sécuriser la circulation des vélos (multiples e-mails transmis sur ce sujet).
 - **Lien : le SCoT développe à son échelle une politique favorisant les mobilités douces. Toutefois, les propositions faites par cet habitant relèvent d'une précision élevée et d'une approche opérationnelle de mise en œuvre à une échelle spatiale fine qui n'est pas celle du SCoT. Le SCoT n'est ainsi pas le document adapté pour la déclinaison de ce type de propositions.**
 - **Réponse : l'habitant qui a formulé ces propositions a été reçu lors d'une des permanences du SCoT en novembre 2021 et le lien a été fait avec l'aménagement cyclable, via notamment le lancement du schéma directeur cyclable à l'échelle de la CARO qui est un document plus**

adapté que le SCoT pour la prise en compte de ce type de propositions.

- des demandes d'informations concernant le calendrier de la procédure de révision (porteurs de projets de centrales photovoltaïques, porteurs de projets d'aménagement commercial...)

Conclusion et prise en compte des observations et avis du public :

Les contributions ci-avant ne remettent pas en cause les choix faits par les élus pour le projet de SCoT. En outre, l'intérêt d'habitants pour un cadre de vie de qualité, avec une densité urbaine acceptable, est clairement exprimé ; ce qui confirme certains choix portés dans le projet du SCoT concernant :

- la préservation des paysages ;
- la qualité des urbanisations ;
- une densification maîtrisée prenant en compte les spécificités des modes constructifs locaux et les enjeux de préservation d'un cadre de vie de qualité.

4.2 Les principales observations et avis issus des réunions publiques.

Étape du SCoT : Diagnostic

Une réunion publique a porté sur la démarche de la révision du SCoT de la CARO, la mise en évidence des enjeux et défis auxquels le territoire est confronté.

La réunion a eu lieu le **7 novembre 2018 à Saint-Hippolyte**. Environ quarante participants se sont déplacés.

Note : les textes en bleu identifient les réponses apportées au public.

La teneur des échanges et les questions soulevées par les participants lors de cette réunion se sont concentrées sur les sujets suivants :

- Une question est posée sur le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (quel est son rôle par rapport au SCoT et comment peut-il permettre de maintenir les commerces dans les centres bourgs)
 - Des explications sont données sur l'articulation entre le DOO et le DAAC. Dans le cadre des échanges, les élus présents rappellent la volonté de ne pas créer de nouvelles zones commerciales sur le territoire et de limiter les extensions des zones commerciales existantes afin de ne pas menacer la dynamique des centres bourgs et centres villes.
- La question de l'équilibre entre le Nord et le Sud du territoire est abordée, notamment en termes de développement économique : certains participants relèvent qu'il est important de garantir la facilité des déplacements entre nord et sud de la Charente, et d'attirer des entreprises également au sud.

- Les élus répondent en précisant que le projet devra veiller à l'équilibre territorial, et à proposer des réponses précises en terme de développement des zones d'activités économiques, aussi bien au nord et au sud de la Charente, en prenant en compte les besoins, mais également l'accessibilité de chaque zone. La stratégie de la CARO sera détaillée lors de la prochaine étape.
- Un participant relève la difficulté dans ce genre d'étude de disposer des données fiables et à jour (chiffres INSEE).
 - La CARO répond que le bureau d'étude et l'équipe technique veille à prendre en compte les données les plus fiables (celles de l'INSEE le sont), tout en croisant avec la réalité de terrain et les phénomènes les plus récents connus (mais ne se voyant pas forcément sur les chiffres officiels).

Conclusion et prise en compte des observations et avis du public dans le projet du SCoT :

- Des questions soulevées par le public et des échanges lors de la réunion ressort l'importance du développement économique et de l'accès des personnes à leur lieu d'emploi, pour l'équilibre territorial.

Il s'agit en effet d'un enjeu majeur identifié par les élus et auquel le projet du SCoT s'attache à répondre dans le cadre de ses compétences.

Cet enjeu d'équilibre territorial a été pris en compte dans les réflexions lors de la construction du projet. Pour y répondre, il a amené à des choix sous différents aspects de l'aménagement dans le PADD et le DOO du SCoT, notamment :

- Développement d'une stratégie d'attractivité résidentielle et d'une politique de l'habitat favorisant l'arrivée d'actifs et jeunes. La volonté est double : continuer le multigénérationnel (éviter un vieillissement accru de la population) et atténuer les

- effets du vieillissement sur le renouvellement des savoir-faire économiques et de la main d'œuvre.
- L'apport du numérique pour les pratiques de mobilité.
- Une stratégie économique visant notamment :
 - à renforcer les filières d'excellence (aéronautique, nautisme, agricultures, aquaculture, etc.) ;
 - à renforcer l'ensemble du tissu économique (dont les activités économiques de proximité) et à faciliter sa diversification.
- Une armature urbaine multipolaire et économique irriguant le territoire et valorisant les complémentarités entre les différents secteurs du SCoT. En outre, cette dernière armature hiérarchise les pôles/espaces d'activités au service d'une meilleure lisibilité et cohésion de l'offre foncière nouvelle pour les entreprises à l'échelle du SCoT et d'un développement de ses différents secteurs en lien avec leur rôle économique. L'irrigation économique de proximité est aussi soutenue dans le cadre de cette offre.
- Une cohérence entre les armatures urbaine et économique pour favoriser la proximité et la mobilité entre lieu de vie et lieu d'emploi, mais aussi pour accroître l'accès aux services à la population.
- Une politique de mobilité qui aussi favorise les échanges nord-sud au sein du territoire, ainsi que les mobilités de proximité et les connexions du territoire avec l'extérieur, via notamment :
 - Des mobilités alternatives à la voiture individuelle, vélo et co-voiturage, entre autres,
 - Le maintien de la fonctionnalité de la gare et des deux haltes ferroviaires que compte le territoire, du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,
 - Le développement du réseau inter-urbain de transport en commun R'Bus,
- Concernant l'aménagement commercial, la volonté exprimée lors de la réunion a été prise en compte et se retrouve le projet du SCoT (PADD et DOO) à travers la limitation du développement de zones commerciales en extension urbaine et des orientations favorisant le renforcement prioritaire du commerce des centres des villes, bourgs et villages.

Étape du SCoT : PADD

Une réunion publique a porté sur le projet porté par les élus du territoire du SCoT 2020-2040.

La réunion a eu lieu le **16 mai 2019 à Lussant**. Un peu plus de cinquante personnes étaient présentes à cette rencontre.

Note : les textes en bleu identifient les réponses apportées au public.

De manière générale les axes stratégiques du projet ont reçu un accueil favorable de la part du public.

La teneur des échanges et les questions soulevées par les participants lors de cette réunion se sont concentrées sur les sujets suivants :

- L'enjeu de maintien de transports en commun au sein du territoire pour relier les communes entre elles et faciliter la vie des habitants.
 - **Les élus ont rappelé la structuration du réseau R'Bus, et le déploiement de l'offre de Transport à la Demande (TAD), notamment pour certaines communes du pôle « villages et bourgs ruraux du SCOT », sur lesquelles le déploiement de lignes à fort cadencement n'est pas possible en raison des coûts de fonctionnements. Comme le souligne le participant, la fréquence de l'offre régionale a effectivement diminué. Le projet de SCoT vise à développer le territoire de manière à réduire l'usage individuel de la voiture (détails dans le PADD présenté lors de cette réunion).**
- La relation d'opposabilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux.
 - **Ce point est réexpliqué, en insistant sur la différence entre le rapport de conformité et le rapport de compatibilité. Une information est également donnée sur**

l'état des lieux des procédures en cours concernant les PLU des communes, et sur l'association étroite des services de la CARO.

- L'enjeu de faire apparaître plus clairement dans le PADD la recherche d'ouverture vers les territoires voisins et les coopérations sur les projets d'avenir
 - **Ce point est effectivement significatif et est développé dans le PADD (pôle métropolitain centre atlantique, accueil de formations en partenariat avec La Rochelle, OGS sur le Marais de Brouage, projet de PNR des Marais Charentais...).**

Conclusion et prise en compte des observations et avis du public dans le projet du SCoT :

- La teneur des échanges ne remet pas en cause les choix faits par les élus pour le projet du SCoT et confirme au contraire des choix opérés dans le PADD et le DOO, notamment en matières de mobilités.

En effet, lorsqu'il n'est pas possible de proposer une offre de transport en commun car ne permettant pas d'atteindre un niveau de service satisfaisant pour des coûts élevés compte tenu d'un volume insuffisant d'utilisateurs (associés à une diversité de besoins le cas échéant), d'autres solutions alternatives sont à développer.

En outre, la mobilité de demain doit s'envisager en cohérence avec les enjeux de réduction des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre.

C'est ce que fait le projet du SCoT en panachant différents moyens de mobilités (privilégiant les solutions durables de déplacement) à conforter ou développer, notamment : transport à la demande, aires de covoiturage, liaisons douces lorsque pertinentes en termes de distances à parcourir, rabattement vers les lignes de bus régionales, et les gares/haltes ferroviaires... Cette politique de mobilité étant déclinée en cohérence avec l'armature urbaine du SCoT afin de chercher à faciliter l'accès des moyens de mobilités au plus grand nombre.

Note : se référer aussi aux pages précédentes du présent document qui traite du sujet des mobilités abordé lors de la réunion publique sur le diagnostic du SCoT.

Étape du SCoT : DOO

Une réunion publique a porté sur le Document d'Orientation et d'Objectifs ; partie réglementaire du SCoT opposable aux documents d'urbanisme locaux.

La réunion a eu lieu le **28 octobre 2021 à Rochefort**. Elle a rassemblé une cinquantaine de participants.

Cette réunion a été annoncée entre autres sur les 6 panneaux lumineux de la ville de Rochefort entre le 18 et le 28 octobre 2021.

Note : les textes en bleu identifient les réponses apportées au public.

La teneur des échanges et les questions soulevées par les participants lors de cette réunion se sont concentrées sur les sujets suivants :

- Les enjeux de la traversée de la Charente sur l'axe Nord-Sud, et la question de la création d'un contournement de Rochefort, par l'Est.
 - **Monsieur le Président de la CARO a rappelé que la création d'un nouvel axe routier contournant Rochefort par l'Est était abandonnée depuis plusieurs années, et que le Département travaille sur l'amélioration de la circulation des cyclistes sur le viaduc (étude en cours).**
- Un participant relève la difficulté de se garer à proximité de la gare de Rochefort.
 - **Il est rappelé que des travaux aux abords de la gare sont en cours de réflexion, en lien avec la gestion des eaux pluviales.**
- L'utilisation du fleuve Charente comme support de navettes fluviales est également abordée.
- **Monsieur le Président de la CARO rappelle que le SCoT relève cette opportunité, notamment pour les axes Rochefort/Tonnay-Charente, Echillais/Rochefort, Saint-Laurent/Port des Barques, Fouras/Port des Barques, en confortant des accès au fleuve existants ou historiques.**
- La relation d'opposabilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux est réexpliquée suite à une question sur ce sujet.
- Le rôle des espaces verts en centre-ville de Rochefort et les questions de densification est abordé.
 - **Monsieur le Président de la CARO rappelle qu'il est nécessaire de densifier les villes et les bourgs du territoire afin de réduire les extensions urbaines.**
- Suite à une question sur les outils disponibles pour réduire les logements vacants sur le territoire, le Président rappelle que la CARO porte une OPAH RU pour aider financièrement les propriétaires habitants et les propriétaires bailleurs. 2 millions par an sont mobilisés par la CARO sur cette action.
- Les enjeux liés au développement des mobilités douces et à la réduction de la place de la voiture sont également abordés.
 - **Monsieur le Président de la CARO rappelle que le SCoT fixe les orientations et les objectifs, et qu'un Plan Global de Déplacements est en cours de rédaction en parallèle. Un Schéma Directeur Cyclable sera rapidement lancé.**
- Un participant demande si le projet de SCoT respecte la loi « Climat et Résilience », sur la réduction de la consommation foncière notamment.
 - **Le bureau d'étude rappelle que le projet va dans le sens des attentes législatives, avec une réduction de plus de 50% de la consommation foncière par rapport aux 10 dernières années de référence.**
- L'importance de la Trame Verte et Bleue est également abordée, afin de souligner le rôle de nos marais sur la captation carbone.

- Une participante questionne la CARO sur la position du SCoT quant aux réhabilitations d'anciens bâtiments agricoles.
 - Ce point est expliqué, au regard notamment des différences réglementaires entre les communes soumises à la loi Littoral et les autres, et en rappelant le rôle du PLU d'identifier les bâtiments pouvant changer de destination. En effet, c'est le PLU, et non pas le SCoT, qui est compétent pour gérer l'affectation du sol et définir les bâtiments pouvant changer de destination.
- En fin de réunion, il est rappelé :
 - que les documents du SCoT sont disponibles sur le site internet de la CARO pour prendre connaissance notamment du DOO dans le détail ;
 - La tenue de 4 permanences courant novembre 2021.

Conclusion et prise en compte des observations et avis du public dans le projet du SCoT :

- Concernant le thème des mobilités, abordé à plusieurs reprises lors de la réunion.
Les préoccupations, interrogations et suggestions exprimées lors de la réunion confirment les choix stratégiques faits par les élus sur le thème des mobilités dans le projet du SCoT.

En effet, elles font écho aux enjeux auxquels s'attachent à répondre le SCoT d'irrigation du territoire en moyens de mobilités s'appuyant sur la combinaison de différentes solutions de déplacements afin de mieux couvrir la diversité des besoins des usagers et de gérer les différents niveaux de flux.

En d'autres termes, si des projets de développement et d'amélioration des infrastructures de transports (routes...) sont identifiés dans le SCoT, l'amélioration des mobilités ne peut pas passer uniquement par le seul développement du réseau routier, d'autant plus dans un contexte de transition énergétique et

climatique impliquant de favoriser les modes durables de déplacements (réduction de l'usage individuel de la voiture, etc.). Il est ainsi nécessaire d'accroître la multimodalité (lieu de rencontre de plusieurs moyens de mobilités), de valoriser les infrastructures et services tels que le train, lignes de transport en commun, lignes fluviales, mais aussi de développer d'autres solutions complémentaires pour une meilleure irrigation du territoire avec une offre adaptée aux contextes locaux et enjeux de déplacements des publics : aire de covoiturage, transport à la demande, liaisons douces (dont liaisons douces touristiques), espaces urbanisés favorables aux mobilités douces et aux piétons, etc.

La politique de mobilité mise en œuvre dans le SCoT est en droite ligne avec les points ci-avant.

Au surplus, un Plan Global de Déplacements a été mené par la CARO en parallèle du SCoT pour une plus grande cohérence et efficacité de l'action entre l'aménagement territorial (SCoT) et la mise en œuvre opérationnelle des mobilités. Dans le même esprit, un Schéma Directeur Cyclable est aussi lancé.

- Concernant le thème « espaces verts en milieu urbain et densité de bâti ».

Comme abordé au 5.1 ci-avant (les observations et avis issus du registre de concertation du SCoT mis à disposition du public et des courriers et e-mails), l'objectif du SCoT vise à concilier mode d'aménagement plus compact des espaces urbains tout en préservant un cadre de vie agréable.

Pour les urbanisations futures, cela impliquera alors de travailler sur des compositions urbaines prenant mieux en compte les trames paysagère et bâties environnantes et sur des morphologies et implantations des constructions plus diversifiées pour à la fois améliorer la compacité du développement et permettre de ménager des respirations dans le tissu urbain qui soient propices à la nature et des espaces verts notamment. Il s'agit ainsi de mettre en relation gestion économe de l'espace et qualité de l'aménagement des urbanisations afin que cela soit

profitable à la qualité du cadre de vie et à la qualité environnementale/paysagère.

- Concernant le thème de la trame verte et bleue.
Les échanges lors de la réunion confirment les choix stratégiques faits par les élus dans le projet du SCoT en matière de trame verte et bleue. En effet, cette trame qu'il s'agit de protéger et mettre en valeur dans le cadre du SCoT détiend plusieurs rôles importants pour le projet. Elle est à la fois :
 - une des composantes fortes de l'identité du territoire (paysage, économies touristique et agricole...), de son attractivité et de la qualité de son cadre de vie,
 - le support d'activités primaires importantes pour le territoire,
 - un levier d'adaptation du territoire aux enjeux climatiques et écologiques, car le bon fonctionnement des milieux environnementaux permet de rendre des multiples services notamment pour le cycle de l'eau, la captation du carbone ou encore la régulation thermique dans certains cas...

- Concernant le thème de la consommation d'espace
Les évolutions législatives récentes amènent les territoires à accroître l'effort de réduction de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols. Elles impliquent aussi en même temps de travailler sur l'accroissement des capacités d'accueil du développement dans l'existant, notamment à travers la rénovation du bâti existant, mais aussi la mobilisation des espaces disponibles au sein des zones déjà urbanisées (dents creuses, changement d'affectation du bâti, etc). Le SCoT met en œuvre ces principes.

4.3 Les principales observations et avis issus des permanences.

Lors des permanences, les principaux sujets et questions évoqués par le public ont été les suivants :

- des questions de portées générales sur le rôle du SCoT et son articulation avec les PLU communaux ;
- des questions plus ciblées portant sur le rôle de la trame verte et bleue et sur les modalités de calcul de la consommation foncière ;
- des questions sur des projets de zones d'activité du territoire ; certains habitant ayant émis le regret de ne pas voir de projets sur leurs propriétés foncières ;
- des questions et sujets qui ne relèvent pas du SCoT, mais du PLU, notamment des habitants souhaitant voir passer leurs terrains Naturels ou Agricoles dans les PLU en zone à urbaniser
- des propositions détaillées émises par un habitant concernant l'aménagement cyclable et qui a fait part de ces propositions par mails (rapportés dans le registre : cf. 5.1 Les observations et avis issus du registre de concertation du SCoT mis à disposition du public et des courriers).

Une personne est également venue pour lire les documents en version papier, ayant des difficultés à lire les documents sur son ordinateur (téléchargés depuis le site internet de la CARO).

Conclusion et prise en compte des observations et avis du public dans le projet du SCoT :

Les sujets et questions soulevés par le public lors de ces permanences n'ont pas remis en cause les choix fondamentaux des élus pour le projet territorial, ni n'étaient de nature à impliquer des évolutions du projet en cours de construction.

En effet, le public présent à ces permanences a souhaité principalement s'informer ou approfondir ses connaissances sur le SCoT en général et le projet qu'il porte. Les propositions détaillées d'un

habitant concernant l'aménagement cyclable ont fait l'objet d'échanges et explications de la part de la technicienne responsable du SCoT et un lien a été fait avec le schéma Directeur Cyclable de la Caro (qui vient d'être engagé) qui est un document plus adapté que le SCoT pour la pris en compte de ce type de propositions. D'autres personnes souhaitaient s'informer sur la constructibilité de leur terrain, il leur a été expliqué que cela ne relève pas de la compétence du SCoT mais de celle du PLU. Les orientations sur la maîtrise de la consommation foncière des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ont été expliqués, tout comme le choix des élus de réduire certain secteurs initialement prévus pour le développement économique au regard du contexte réglementaire.